

*Un projet de travaux ?
Besoin d'être accompagné ?
A qui s'adresser ?*

Contactez la Plateforme de la Rénovation
de la Communauté d'Agglomération Havraise

renover.codah.fr
02.35.22.25.20 ou **renover@codah.fr**

Hôtel d'Agglomération
19 rue Georges Braque - CS 70854 - 76085 Le Havre Cedex
www.codah.fr



SUIVEZ-NOUS SUR :  

Nos partenaires :

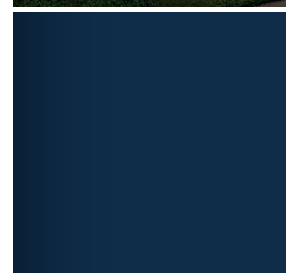
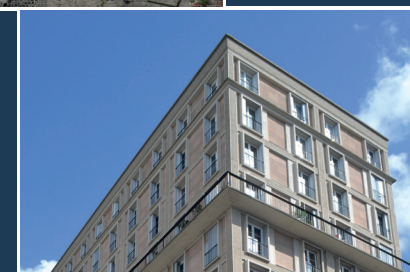
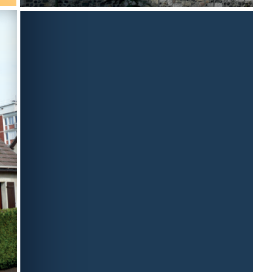
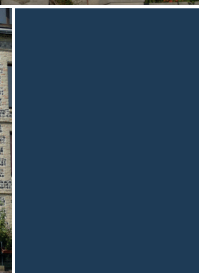
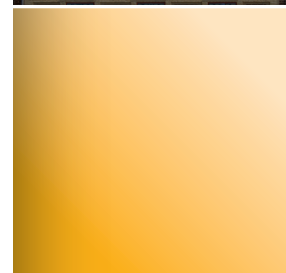


Direction Communication de la CODAH - Novembre 2016

PROPRIÉTAIRE,

vous rénovez votre logement

LA CODAH AGIT AVEC VOUS



 **CODAH**
Communauté de
l'Agglomération Havraise
SUIVEZ-NOUS SUR :  

HABITAT

RÉNOVATION DU PARC PRIVÉ

COMMENT ÇA MARCHE ?

Une équipe vous accompagne gratuitement dans vos démarches pour :

- **Visiter et diagnostiquer** votre logement
- **Réaliser une étude** de faisabilité technique, thermique et financière de votre projet
- **Élaborer et suivre votre dossier** de demande de subventions.

POUR QUI ?

La CODAH vous soutient dans vos projets de travaux pour :

- **votre propre logement**, en fonction de vos ressources
- **des logements que vous proposez à la location**, selon le niveau de loyer que vous pratiquerez après les travaux

IMPORTANT

- Ne commencez pas vos travaux avant le dépôt des dossiers de subventions.
- Les travaux modifiant l'aspect du bâtiment et de ses abords doivent faire l'objet d'une déclaration préalable ou d'un permis de construire en fonction de leur nature.
- Les travaux doivent être réalisés par des professionnels du bâtiment.



POUR QUELS TRAVAUX ?

- Rénovation énergétique d'un logement (isolation, fenêtres, chauffage, ventilation)
- Adaptation d'un logement à la perte d'autonomie des occupants dans le cadre d'un maintien à domicile
- Réhabilitation d'un logement indigne ou très dégradé